



CONSEIL DE QUARTIER
DE
SAINTE PEZENNE

Direction des Vies participatives

**Relevé de conclusions du conseil de quartier
du 10 octobre 2012**

Co-Présidents : Julie BIRET ; Maurice VINCK

Elus municipaux : Jacques TAPIN, Anne LABBE.

Membres : Jean-Marie BERGER ; Emmanuelle CASCAIL ; Patrick BAUDIN ; Christian BROTHIER ; Sylvain DESMIER ; Pierre FALLOT ; Janine GACHIGNARD ; Jean-Pierre GERVAIS ; Christine LESTABLE, Jacques LARGEAU, Franck GIRAUD, Daniel LAFOIS ; Christian MORIN ; Claude ROI, Hervé HERAUD, Paul SAMOYAU, Sylvie MOREAU, Patrick Pascal MARTIN ; Yannick PRUNIER ; Béatrice GARON ; Chantal HERIN (VDN); Marie Camille DESPLAT (CSC) ; Marieke BONNIN (CCAS) ; Mohamed LAGAS.

Excusés : Patrick DELAUNAY ; Jean-Louis GAY.

Absents : Abdelghani AMMARI ; Olivier AUBINEAU ; Jean-Claude BRETON ; Jean-Michel FAVRELIERE ; Olivier GINESTE ; Philippe JOURDIN ; Jacques LARGEAU ; Christian MORIN ; Michel PAILLEY ; Jézabel POUVREAU.

Direction Vies Participatives : Bénédicte GABRIEL (chef du service des Conseils de quartier), Marieke BONNIN et Mohamed LAGAS (service Médiation sociale du CCAS).

Public : 10 personnes.

Ordre du jour :

- 1- Point sur le projet « jeunesse » du centre socioculturel de Sainte Pezenne,
- 2- Présentation du service de la Médiation sociale - Centre Communal d'Action Sociale
- 3- Avancées des projets
- 4- Rapports des commissions
- 5- Questions et informations diverses

I – Présentation du projet jeunesse du CSC par J. BIRET en présence de M. SYLVESTRE, Président du CSC Mme DESPLAT, Animatrice jeunesse du CSC

1. Projet accompagnement et suivi des jeunes

Une réunion a eu lieu en septembre dernier, entre les différents professionnels, afin de trouver des solutions aux problèmes « de squat » de jeunes majeurs et mineurs autour du Centre Socioculturel de Sainte-Pezenne.

En effet, une dizaine de jeunes majeurs et mineurs, connus des services de Police, désocialisés, déscolarisés pour certains et consommant alcool et substances illicites,... nécessitent une prise en charge.

Deux décisions ont été prises :

- Création récente d'un comité de suivi individuel
- Création dynamique plus collective, qui nécessite le recrutement d'un éducateur spécialisé par le Conseil général (annoncé récemment lors d'un Conseil municipal). De plus, le comité demande l'investissement de la commission intergénérationnelle sur les éléments relevant du collectif et des liens avec le CSC.

Le Président du CSC craint de perdre l'agrément pour accueillir les enfants à cause de ces nombreuses incivilités et dégradations. Marieke BONNIN, responsable du service de Médiation, rapporte le même constat d'échec. ces jeunes ne sont pas dans une démarche constructive pour l'instant.

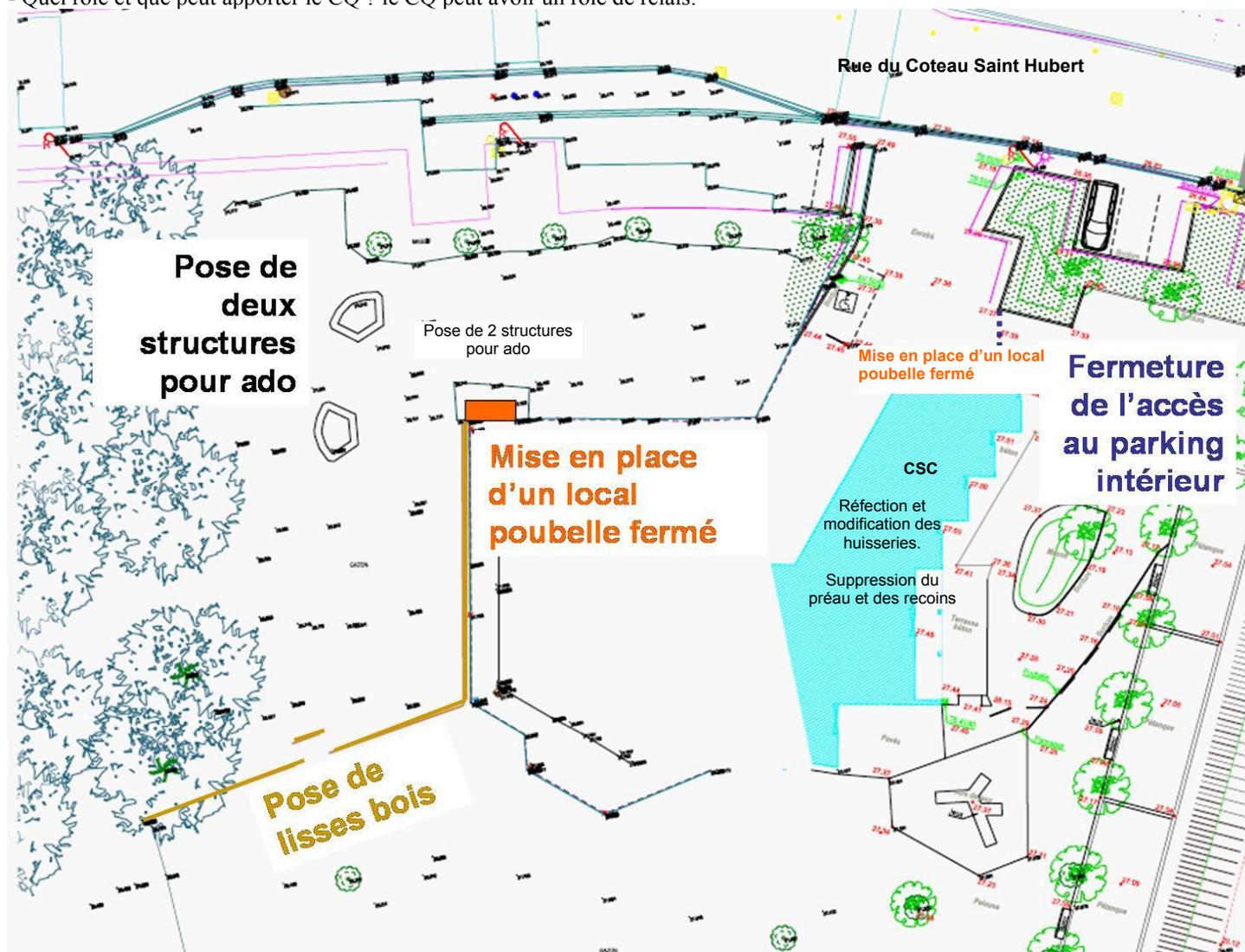
2. Suivi chantier aménagement extérieur

Concernant l'effacement du préau et le changement des menuiseries, les études avec l'architecte ont commencé. Aussi, quelques modifications sont à apporter au projet avant le dépôt du Permis de Construire qui est prévu mi-novembre 2012.

Concernant les travaux extérieurs : pose de lisses en bois, points de rencontre, barrières, ... les travaux sont prévus pour la fin d'année.

Remarque :

- Les lisses en bois ne risquent-elles pas de se dégrader rapidement ? Les jeunes ne risquent-ils pas de s'en servir pour faire du feu ? Est-il facile de les démonter ?
- Les jeunes sont-ils impliqués dans ce projet ?
- Quel rôle et que peut apporter le CQ ? le CQ peut avoir un rôle de relais.



Les points de rencontres



II- Présentation du service de la Médiation sociale - Centre Communal d'Action Sociale

Les missions du CCAS de Niort

- Maître d'œuvre de la politique sociale de la ville de Niort, le CCAS rassemble des compétences et des énergies pour répondre aux besoins de la société et aux exigences exprimées par la population niortaise pour son mieux être.
- A ce titre quatre missions principales peuvent être mises en avant.

La mission d'accompagnement social

- Accueil polyvalent des niortais sans RDV
 - Instruction des demandes de RSA personnes seules et accompagnement
 - Mission de relogement d'urgence
 - Accompagnement social lié au logement
 - Accompagnement des gens du voyage
- La mission vers les personnes âgées (Maintien à domicile, soins à domicile, livraison de repas à domicile)
 - La mission petite enfance (gestion des crèches municipales et des relais d'assistantes maternelles)
 - La mission de médiation sociale

Les conflits du quotidien

- Les conflits font partie de notre quotidien à tous, car il n'est pas toujours facile de vivre ensemble dans la famille, dans l'immeuble, dans le quartier...
- Il ne s'agit pas de supprimer le conflit mais de permettre d'en sortir, d'éviter le passage à l'acte violent.

La mission principale des médiateurs sociaux

- La résolution des conflits par le dialogue
En cas de conflit interpersonnel, les médiateurs sociaux sont des professionnels formés pour :
 - Faciliter les échanges et renouer le dialogue,
 - Apaiser les tensions,
 - Créer ou recréer du lien social,
 - Aider dans la recherche d'une solution satisfaisante pour chacun.

Dans quels cas faire appel à la Médiation Sociale ?

- Tout type de conflit ou situation conflictuelle (interpersonnel ou collectif, ouvert ou sous-jacent...)
- Exemples : nuisances sonores, regroupements dans les parties communes ou au pied des immeubles, dégradations, conflits d'usage ou d'interprétation des règles de vie commune...

Les principes

- Le service est **gratuit**
- Le traitement du dossier se fait en toute **confidentialité**
- Les médiateurs sont des professionnels **neutres et impartiaux**
- Les personnes s'**engagent librement** dans la médiation et en sortent quand elles le veulent.
-

Les limites

- **Les limites au-delà desquelles un processus de règlement du conflit à l'amiable devient impossible :**
 - Atteinte à la loi
 - Dossier nécessitant une compétence professionnelle spécifique
 - Dossier nécessitant une forte technicité...
- **Exemples :**
 - Agression verbale ou physique : orientation vers la police
 - Demande d'aide sociale : orientation vers le CCAS
 - Problème d'insalubrité d'un logement : orientation vers le Service Communal Hygiène et Santé...

Les autres missions

- **Le Médiateur social est un interlocuteur sur le quartier** à qui on peut s'adresser pour tout type de demande...
- **L'orientation** : si le problème ne relève pas de la médiation sociale, le médiateur oriente vers le service ou le professionnel compétents.

Les autres professionnels du conflit

- **Les conflits internes à la famille** : médiateur familial, travailleur social, psychologue, juriste...
- **Les conflits entre usagers et administration** : le délégué du défenseur des droits, le conciliateur de justice...
- **Les conflits entre clients et entreprise privée** : le conciliateur de justice, les associations d'aide aux victimes, les associations de consommateurs, l'aide juridique des assurances, les professionnels du droit...

Où trouver les médiateurs ?

14 PLACE SAINT-JEAN

05 49 25 21 66

mediationsociale@mairie-niort.fr

ACCUEIL PHYSIQUE ET TELEPHONIQUE

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 l'après-midi sur rendez-vous.

Les permanences dans les quartiers

- **Mardi 14h-17h : la Tour Chabot-Gavacherie**, Mairie de quartier, rue M. Linder
- **Mercredi 14h-17h : le Pontreau**, Point Info, 10 rue G. Guilloteau
- **Jeudi 14h-17h : le Clou Bouchet**, Mairie de quartier, 10t rue J. Siegfried

Questions :

- Combien de dossiers sont traités par an ? 35 dossiers par mois
- Combien y'a-t-il de médiateurs sociaux ? 6 médiateurs formés
- Le service de médiation peut-elle rencontrer la commission intergénérationnelle ? (problème personnes âgées et/ou isolées, lien social entre jeunes et anciens, problème avec les jeunes du CSC...). Réponse positive du service de Médiation sociale.

III- Bilan PEXIFOLIES par Janine GACHIGNARD, Présidente du comité d'Animation Pexinoise

Le centre socioculturel de Ste Pezenne et le comité d'animation péxinoise (CAP) ont organisé conjointement une fête de quartier qui s'est déroulée le dimanche 24 juin 2012 au **Château de Chantemerle** de 11h30 à 19h, sur le thème des années folles 1920-1930, l'émancipation de la femme et la modernité.

Les objectifs fixés pour cette manifestation étaient les suivants :

- Favoriser le lien social, la rencontre et la convivialité des habitants du quartier de Ste Pezenne.
- Valoriser le site du Château de Chantemerle par l'organisation d'un événement fédérateur.
- Susciter la participation des habitants et des associations locales.
- Promouvoir les pratiques amateurs artistiques et sportives.

Une réunion de bilan a été programmée le mercredi 26 septembre 2012 à 19h dans la salle polyvalente du centre socioculturel de Ste Pezenne, 46 personnes y ont participé.

Une fête réussie de l'avis de tous les acteurs

Globalement l'organisation des Pexifolies a permis d'atteindre les objectifs fixés et même au-delà pour certains points

La méthode d'analyse proposait de lister, à partir de l'expression des participants à la réunion de bilan

- Les points forts, ce qui a bien fonctionné.
- Les points à améliorer, les difficultés.
- Les propositions et perspectives d'avenir.

Les points forts :

- Le parti pris d'organiser une fête de quartier **thématique** axé sur une **époque** (les années 1920-1930) avec une entrée libre pour le public.
- Le **choix du site** et le site en lui-même qui de par la configuration du terrain offre une bonne vision où que l'on soit, un cadre magnifique, un lieu sécurisé.
- Le **partenariat** entre les associations locales avec le **soutien fort** du conseil de quartier, de la ville de Niort et les nombreux services techniques municipaux qui nous ont largement aidé.
- Un comité d'organisation qui a préparé très en amont l'événement et qui a su fédérer les associations, les institutions et les bénévoles.
- La mise à disposition par la mairie d'un **vrai dispositif scénique** pour présenter tous les événements et accueillir le public dans de très bonnes conditions (scène, parquet, sonorisation, installation électrique, tables, chaises, tivoli, etc...)
- Le réel **investissement** des très nombreux bénévoles, des associations, des élus associatifs et municipaux qui ont participé activement à la préparation de la fête et à sa réalisation.
- Une mobilisation importante de tous pour les phases de montage et de démontage des installations sur le site (samedi et dimanche soir) dans une ambiance conviviale.
- Des initiatives personnelles pour contribuer à la réussite de la fête (par exemple : tonte de la pelouse, prêt de machines à coudre d'époque, de vélos pour le défilé, dons d'entreprise locales, ...)
- La réelle **qualité des animations, expositions, spectacles** proposées tout au long de la journée par les bénévoles et les professionnels présents, enchaînement des animations et spectacles, timing et rythme de la programmation, (pas de temps mort, ni de baisse d'intérêt). La tonalité de la manifestation est renforcée par la présence de nombreuses personnes en **costumes d'époque**

- Un réel enrichissement mutuel lié à **la rencontre et l'échange** sur les pratiques professionnelles et amateurs, (formation des passeurs pour le spectacle de danse « le bal des pas perdus » de la compagnie les Eclats)
- Des instants de rencontre et des moments d'échanges forts entre personnes et responsables d'associations, la présence de nombreux élus locaux.
- **Un nombreux public** : estimé à 650 personnes en pic de fréquentation et à 1100 personnes en fréquentation cumulée (notre objectif était de réunir 500 personnes). Un public familial et intergénérationnel. Un large public : pexinois, niortais et même au-delà.
- Le beau temps, très ensoleillé même si le vent n'a pas toujours facilité le déroulement de la journée.
- Le choix du prestataire (entreprise d'insertion) pour la restauration et le rapport qualité prix du repas, la bonne organisation de la buvette et l'accueil au café littéraire.
- La mise à disposition de son champ par l'agriculteur voisin pour l'organisation du parking.
- La prise en compte d'objectifs de préservation de l'environnement, (tri sélectif, traque au mégot, nettoyage du site, ramassage de la signalétique et du balisage, vaisselle non jetable). Des familles se sont rendues sur le site en vélo.

Les points à améliorer :

- Au vu de l'importante fréquentation, la taille du parking a été insuffisante.
- La mise en place du sens unique pour la circulation n'a pas pu être réalisée faute de signalétique disponible ce jour là (panneaux de stationnement interdit et de sens unique) avec pour conséquence un début de stationnement anarchique dans un pré.
- Le coût du repas a freiné la participation des familles à revenus modestes (12 € pour les adultes et 6 € pour les enfants). Une proposition intermédiaire de restauration a fait défaut.
- L'espace du café littéraire consacrée à la vente des cafés gourmands en terrasse a été vite saturé. La dimension littéraire des propositions de cet espace a plutôt agi sur l'attractivité globale du café littéraire.
- L'absence de parasols pour protéger du soleil pendant le repas.
- Le vent assez fort qui a provoqué des problèmes de sonorisation et n'a pas favorisé l'expression des acteurs des pièces de théâtre. Le vent a aussi rendu difficile le service du repas (mise en place) et a participé au refroidissement rapide du plat chaud.
- Les risques liés à la météo pour une manifestation de cette ampleur qui se déroule en plein air.
- La communication a été performante pour attirer un public nombreux, (affiches et tracts) mais la manifestation aurait mérité d'être promue plus en amont dans le calendrier et de façon à développer une notoriété au delà de la ville de Niort (diversification des supports de communication). La mise en place de la banderole rue du Maréchal Delattre de Tassigny a été retardée de façon circonstancielle.
- Les propositions d'animation spécifiques pour les enfants sont à développer et à adapter à la configuration du site.
- Les enjeux liés à l'organisation et à la réussite de cette manifestation ont suscité un phénomène de stress pour certains participants qui ont reconnu qu'ils ont été aussi source de motivation, comme un défi à relever.

Les perspectives pour l'avenir :

- Organiser ce type de manifestation tous les 2 ans.
- Proposer une fête thématique liée à une époque, et en costume sur le même mode d'organisation (comité d'organisation associatif) et de large partenariat (associations, conseil de quartier, Mairie de Niort et les services techniques municipaux).
- Encourager l'investissement des bénévoles, des acteurs locaux pour faire vivre le quartier de Ste Pezenne et développer son image.
- Renouveler une manifestation sur le site de Château de Chantemerle en plein air et gratuite à la fin du mois de juin.
- Améliorer la campagne de communication autour de cet événement en partenariat avec les services de la ville.
- Améliorer les conditions d'accès au site dans les domaines de la circulation (fléchage, sens unique), des possibilités de stationnement, proposer des alternatives au déplacement en véhicules particuliers pour se rendre sur le site.
- Adapter le dispositif scénique à la programmation choisie.
- Elargir les propositions d'animation pour les enfants.
- Prévoir des propositions intermédiaires de restauration (sandwicherie, plat unique, frites, ...) pour toutes les bourses.
- Développer le partenariat avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire pour les prestations extérieures (repas, gardiennage, qualité et origine des produits, ...).
- Intégrer les préoccupations environnementales à toutes les étapes de l'organisation.

Budget réalisé :

		réalisé	prévisionnel
Programmation culturelle			
• Bal des Pas perdus	3050 €	5 240 €	5 100 €
• Costumes	870 €		
• Orchestre jazz	600 €		
• Accordéoniste	320 €		
• Jongleur	200 €		
• Union vélocipédique	200 €		
Éléments techniques			
• Sono	1220 €	2 910 €	5 400 €
• Scène	interne VDN		
• Parquet	1350 €		
• Gardiennage	340 €		
Communication			
• Conception	interne VDN	370 €	1 500 €
• Impression	interne VDN		
• vin d'honneur	370 €		
TOTAL		8 520 €	12 000 €

Le Comité d'Animation Pexinoise indique qu'il compte réitérer en 2014

Jacques TAPIN précise que 2014 est aussi l'année des élections municipales, il faudra prévoir en amont dès fin décembre 2013

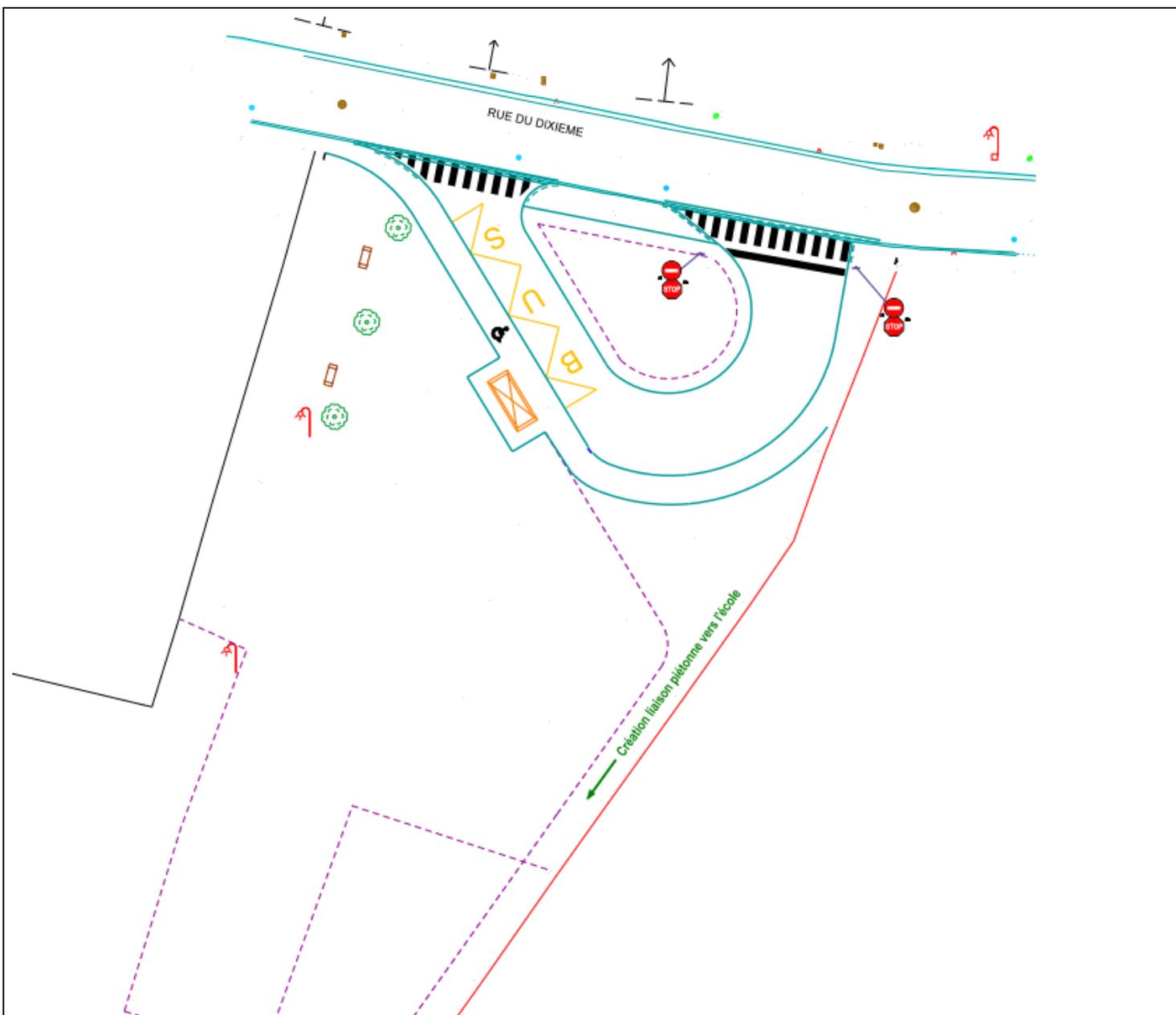
III- Avancées des projets

- **Place Henri Lambert - Présentation de l'esquisse** : déplacement du bus rue du Dixième

Suite à la présentation au CQ du 13 juin, où les riverains et parents d'élèves ont émis leur désaccord sur l'emplacement du nouvel arrêt de bus, rue des Sports, la Direction des Espaces publics a donc décidé d'abandonner ce projet et propose une nouvelle esquisse rue du Dixième.

Une raquette de retournement sera créée ainsi qu'un cheminement pour piéton qui permettra d'accéder à l'école en toute sécurité. Aussi, le terrain des boulistes sera revu.





Financement :

Budget général ville de Niort + Financement CAN (50/50)

Validation convention au Conseil municipal de décembre (projet estimé à 60 000 €)

Prévision travaux :

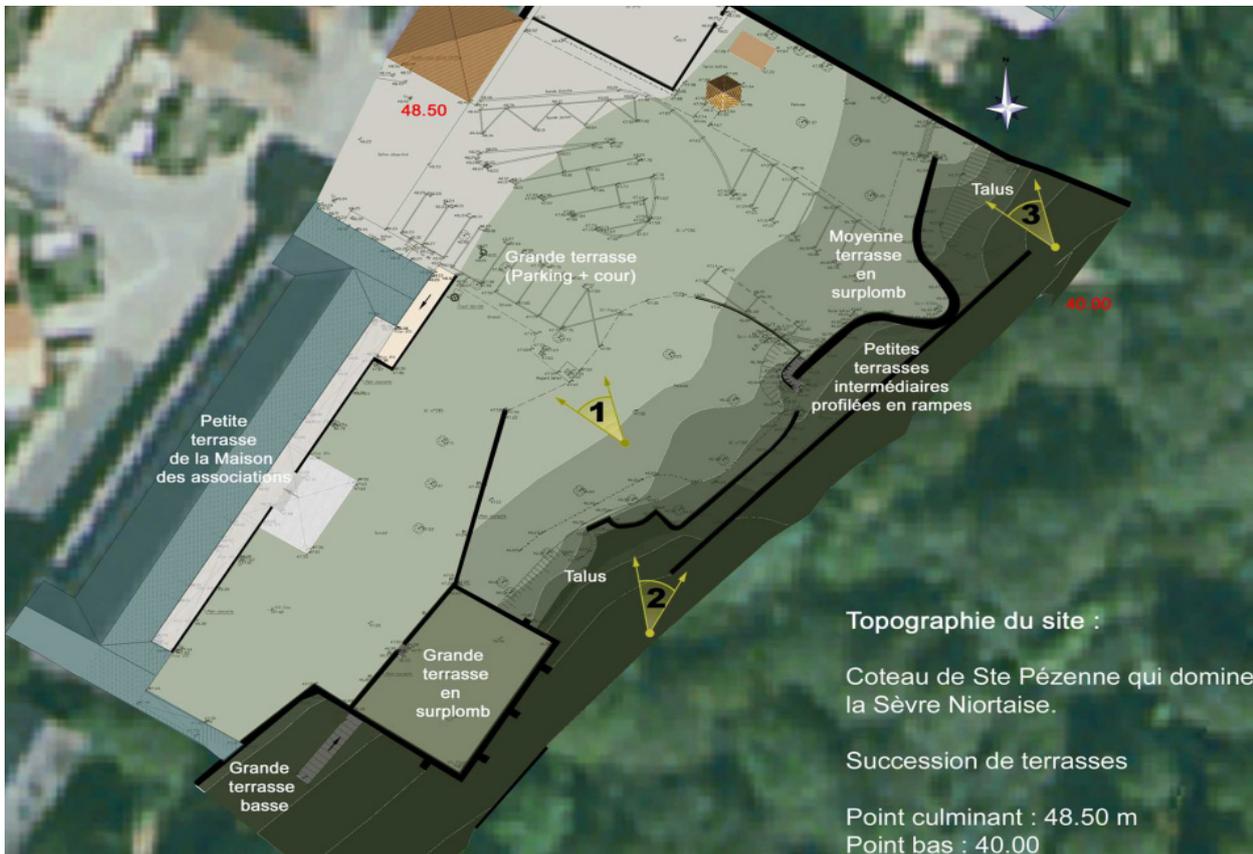
Programmés pour début 2013

Cette proposition satisfait les membres du Conseil de quartier. Néanmoins, il faudra le présenter à l'association des Parents d'Elèves.

Questions :

- Le mur se trouvant le long du cheminement pour piéton va-t-il être touché ? A priori non, mais cette question sera vérifiée auprès des services techniques.
- Penser à contacter les boulistes
- **Place Henri Lambert** : Lancement groupe de travail d'ici fin 2012 (Projet d'aménagement Phase 2)

Les travaux sont terminés. Néanmoins, il manque les garde-corps et quelques ampoules ne fonctionnent pas.



- Impasse Puget

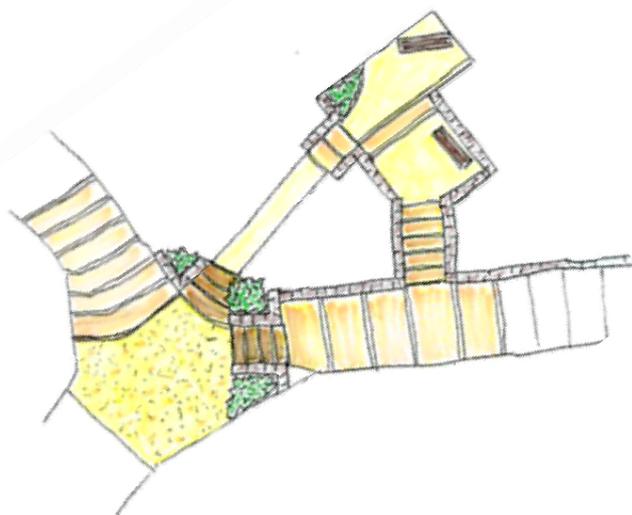
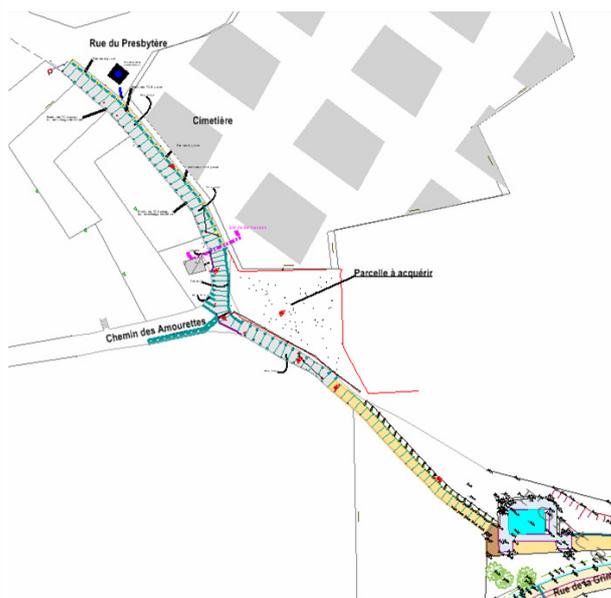
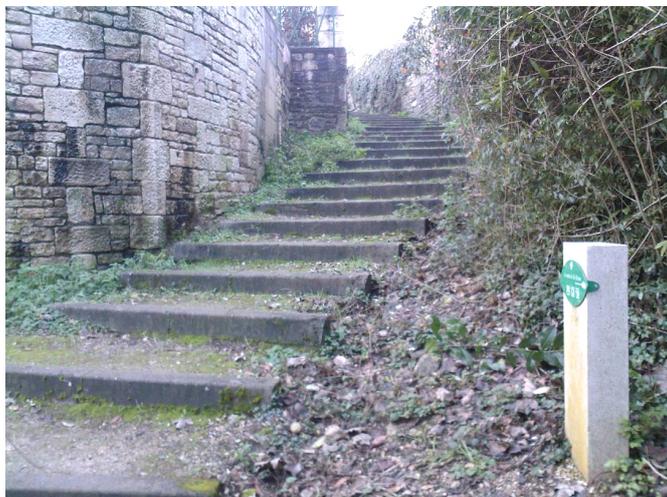
Proposition création d'un cheminement piétons : ouverture du mur (rue de la Roussille), pose de mobilier urbains, création d'un bouledrome



Maurice VINCK a rencontré les riverains. Cet espace public est utilisé afin de jouer aux boules, se retrouver pour la fête des voisins, ...
 Le CQ a décidé de voter une enveloppe de 30 000 € pour la création d'une liaison piétonne (sans accès possible aux vélocycleurs).

- **Escaliers rue de la Grimpette**

- 2 parcelles à mi-chemin entre le haut et le bas de la rue de la Grimpette ont été acquises pour créer une aire de repos.
- Le Conseil de quartier souhaite que soit finalement aménagée la parcelle léguée récemment qui se situe en face des parcelles acquises. Ce projet risque a priori d'être techniquement plus complexe à traiter présentant une déclivité importante.
- Rencontre des services techniques avec l'Architecte des Bâtiments de France (sem 41) pour validation des matériaux. (validation obtenue)



Le CQ a décidé de reporter le projet sur la parcelle léguée par Mme LESTABLE (parcelle 154) situé en face du terrain acquis par la Ville sur lequel il était prévu initialement. Le CQ demande de retravailler l'aménagement en lien avec le Lycée Horticole dans la limite de l'enveloppe de 30 000 €

Remarque :

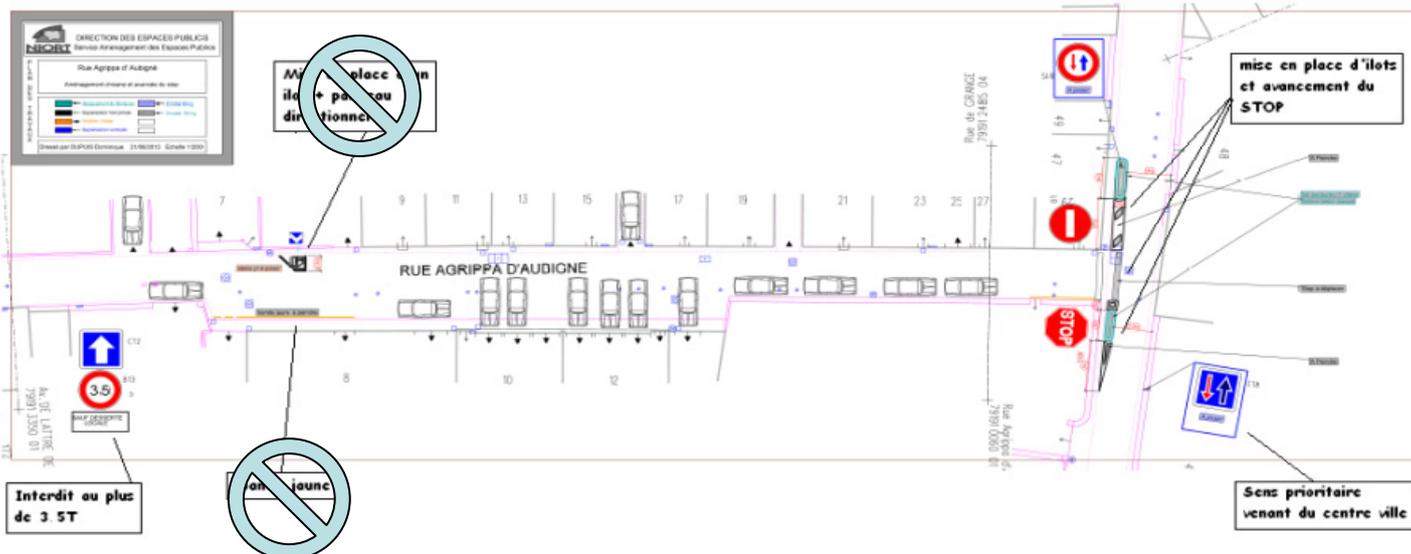
- Ce terrain ne va-t-il pas être difficile à aménager au vu de la pente ?

VOTE de l'enveloppe de 30 000 € : POUR à l'unanimité

- **Rue Agrippa d'Aubigné**

Suite à la visite sur site, la Direction des Espaces publics a présenté une esquisse aux riverains qui sont favorables à cette proposition.

Ce projet est pris en charge par la Régie Voirie et en cours de réalisation.



IV- Rapports des commissions

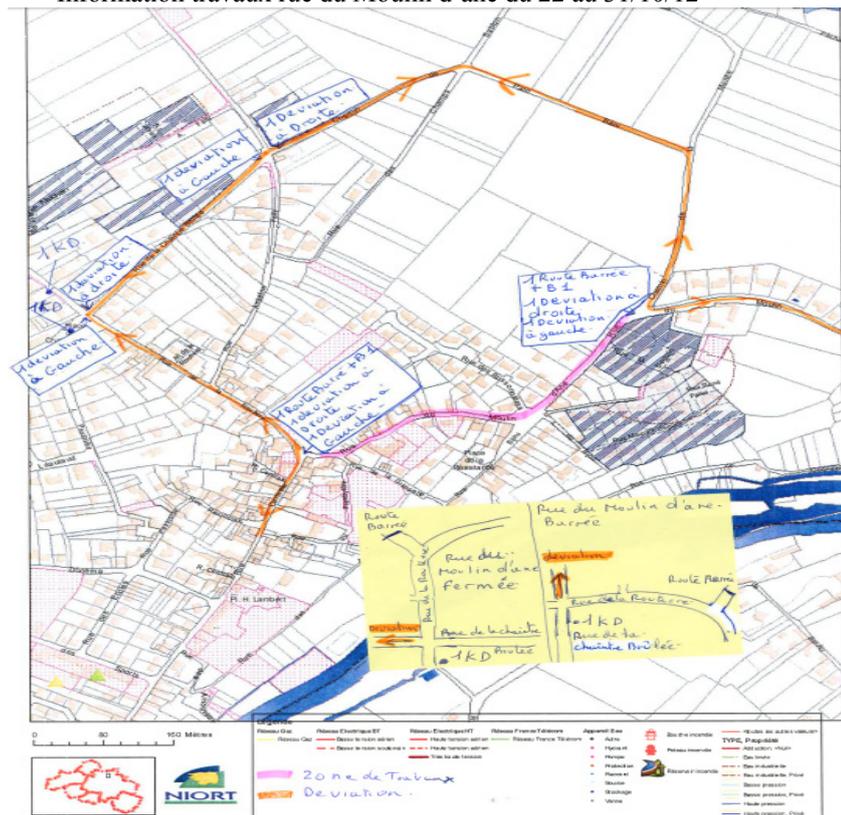
- ↳ Commission intergénérationnelle : une réunion est prévue en novembre.
- ↳ Commission urbanisation, patrimoine :
 - dégradations des salles : relance de la demande de mise en place d'une caution afin de réduire les dégradations de la salle des fêtes et de la maison des associations

V- Informations diverses

- Buffevent : les problèmes liés à la circulation seront traités au CQ de décembre, tout comme pour les questions afférentes à la Route de Coulonges. Il est demandé qu'une commission « Buffevent » soit créée.
- Retour sur la réunion Analyse des Besoins Sociaux : un compte rendu sera envoyé à l'ensemble de conseillers de quartier.
- Information organisation session formation Prise de parole en public : inscription auprès de la Direction des vies participatives
- Rappel samedi 17 novembre – 13h30 à 19h
10 ans des Conseils de quartier : Réflexions, animations, temps festif, présentation projets,...

a) Divers :

- Information travaux rue du Moulin d'âne du 22 au 31/10/12



- Rue de la Routière : manque des trottoirs depuis le développement des commerces. Les piétons et vélos ne sont pas en sécurité. Ce projet nécessitera des acquisitions de bandes de terrain afin de pouvoir créer un aménagement. Cette voie étant départementale, il faudra faire une demande auprès du Conseil général. Il est aussi demandé une réflexion pour créer un éventuel prolongement du chemin du III^{ème} Millénaire.

- Problème de batraciens rue du Moulin d'Ane : un riverain est envahi de crapauds. Il demande à ce que les lampadaires soient éteints la nuit.

Le Conseil de quartier de Ste Pezenne propose qu'une expérimentation sur l'éclairage public soit réalisée sur le secteur et que les services techniques donnent un retour d'expérience au prochain Conseil de quartier.

Une rencontre avec le service est prévue pour trouver une solution.

J. TAPIN indique qu'on n'est pas certain à 100 % que c'est la lumière l'élément déclencheur de la présence de ces batraciens.

- Chemin du Bijou : est-ce une voie publique ou privée ?

Après vérification il s'agit d'une voie publique a priori.

- La bibliothèque de Sainte-Pezenne : une convention entre la Ville et la CAN est en cours de signature afin de permettre une extension de celle-ci dans la pièce au RDC de l'ex Mairie de quartier.

b) Nouvelle demande :

- Est-il possible de mettre la rue Pablo Neruda en sens unique ?

c) Prochaines rencontres

Réunions de bureau (salle de réunions à l'ex-Mairie de quartier)

- Mercredi 14 novembre 2012, à 18h30

- Mercredi 30 janvier 2013, 18h30

- **Réunions du Conseil de quartier** (salle des fêtes)

- Mercredi 12 décembre 2012, à 20h

- Mardi 12 mars 2013, 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est terminée à 23h.

* *Pour toute modification ou contestation de ce relevé de conclusions, merci de bien vouloir contacter Sabrina ROUSSEAU au 05.49.78.78.98*